

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019

☺ ☺

L'an 2019 et le 8 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Claude GABILLET, Maire.

Présents : M. GABILLET Jean Claude, Maire, M. CHEDALEUX Paul-Gilles, Mme MONNERAYE Céline, M. MICHEL Eric, Mme BAUCHE Marie-Annick, M. BERNARD Hervé, M. BADOUEL Gilles, M. LEBLANC Johann, Mme GUILLERET Nathalie, Mme VAILLANT Monique, M. MARTIN Jonathan

Excusés ayant donné procuration : M. BOURY Pascal à M. CHEDALEUX Paul-Gilles, M. GUILLAUME Michel à Mme BAUCHE Marie-Annick, Mme BUSSON Sophie à Mme MONNERAYE Céline

Absente : Mme THIRIOT Corinne

A été nommée secrétaire : Mme MONNERAYE Céline

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

INSECTARIUM : RENOUELEMENT DU BAIL à TITRE COMMERCIAL

Le bail conclu le 1^{er} avril 2010 pour l'Insectarium avec M. Olivier DUPONT, Société BOURDON BRETON, arrivant à échéance, le conseil municipal propose son renouvellement aux conditions suivantes :

- Réalisation d'un bail commercial de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2019.
- Loyer fixé à 383,00 H.T. mensuel, indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

BUDGET ASSAINISSEMENT : DUREE AMORTISSEMENT

(Etude diagnostique et mise à niveau des tampons assainissement)

Le conseil municipal décide d'amortir sur 10 ans l'étude diagnostique ainsi que la remise à niveau des tampons assainissement.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

CONVENTION CADRE D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU MORBIHAN

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de moyens constitué entre le Centre de Gestion du Morbihan et les employeurs publics adhérents. M. Le Maire est chargé de signer la convention cadre d'accès aux services facultatifs.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan accompagne les collectivités

publiques en mettant en place des services facultatifs conçus pour répondre aux besoins et aux exigences spécifiques de l'action publique. Conformément aux dispositions de l'article 261B du Code Général des Impôts, il convient que le centre de gestion délivre ses prestations sous forme de groupement de moyens.



ECOLE SAINTE THERESE : CONTRAT D'ASSOCIATION DE JANVIER 2019 à SEPTEMBRE 2019

Monsieur Le Maire rappelle qu'un contrat d'association est en place avec l'école Sainte Thérèse. Chaque année, le conseil municipal est donc invité à fixer sa participation aux frais de fonctionnement pour cet établissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident le versement d'un montant de 465,24 euros par élève de classe élémentaire et de 1.323,70 euros par élève de classe maternelle pour la période janvier 2019 à septembre 2019 (soit une somme de : 25.333,24 euros) au vu de la liste arrêtée des élèves présents au 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Le conseil municipal délibérera sur la période d'octobre à décembre 2019 lorsque le regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.) entre la commune de Cruguel et Lizio aura effectivement été mis en place.



SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal, après examen des demandes de subvention et délibération, décide d'accorder :

- 465,24 euros à l'OGEC Ecole Saint Joseph- Saint Jean à Ploermel,
- 465,24 euros à l'OGEC Ecole Sainte Jeanne d'Arc à Malestroit.

